Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB1062025-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Chantal JOLY, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. André DUBOURG
Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2025
Absente excusée : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX (a donné procuration de vote à M. Guy VIDELOUP)
Absent : M. Daniel BONHOMME
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 13

DELIBERATION 106/2025 – EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la décision de la dentiste de ne pas s'installer à Saint-Broladre, malgré les relances et les différentes solutions proposées : réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et l'extension de la maison de santé.
Monsieur Le Maire fait part d'une réunion d'échanges constructifs avec les professionnels de santé, le 9 décembre dernier, à la mairie. Monsieur le Maire souligne le très gros travail qu'ils ont fourni, depuis 2020, pour produire un projet de santé validé par l'Agence Régionale de la Santé.
Et malgré la décision de la dentiste, Monsieur Le Maire est déterminé à poursuivre l'extension de la maison de santé, qui n'est plus adaptée aux attentes des médecins.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 134/2021 en date du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal a retenu l'offre du bureau d'études CMOI de Combourg, associé à M GUYOT, architecte à Combourg, dont l'offre s'élève à 40 000 € HT, pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la maison de santé.

Monsieur Le Maire présente les plans du projet d'extension de la maison présenté par le bureau d'études et l'architecte et l'estimation du coût des travaux qui s'élève à 400 000 € HT.

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB1062025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de poursuivre le projet d'extension de la Maison de Santé, afin de la rendre plus attractive et de renforcer le lien de santé avec la population.**
- **SOLLICITE une subvention de l'Etat, au titre de la DETR / DSIL**
- **SOLLICITE une subvention du Département – Ambitions Communes**
- **SOLLICITE une subvention auprès de la Région**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 19 décembre 2025
et transmission en Préfecture, le 19 décembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 décembre 2025

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire de Séance
André DUBOURG

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh